

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mai, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt huit mai deux mil dix-neuf.

ORDRE DU JOUR :

- PLU – Modification simplifiée N°1
- Attribution marché travaux d'aménagement Rue de la Demoiselle et Allée du Château
- Indemnités de conseil du receveur municipal
- Tarif cantine scolaire 2019-2020
- Etude énergétique école maternelle
- Stockage déchets verts
- Tirage au sort pour les jurés d'assises
- Convention intervention Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI)
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – BARBOT Claire – HUILIO Virginie – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe -
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

ANSEAUME Marie-Thérèse à DHERMANT Anne-Marie
BLAIMONT Michel à DUVAL René
CLAISE Muriel à COENON Guy

Absents

LE JOSSEC Cyril – HEBERT Benoît - SCHLICH Daniel - BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra -

Monsieur COENON Guy a été élu secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

PLU – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

La commune d'Abondant a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 04 juillet 2018. Depuis, quelques demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposées et instruites sous ce nouveau régime et des erreurs matérielles ont été relevées, empêchant de poursuivre les objectifs que la municipalité s'était fixés.

Madame le Maire expose qu'elle a pris un arrêté décidant du lancement de la modification simplifiée n°1, en date du 21 Mai 2019, comme indiqué à l'article L153-45 du Code de l'urbanisme.

Cependant, les modalités de mise à disposition du dossier aux administrés doivent faire l'objet d'une délibération au sein de l'organe délibérant de la commune, conformément à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-45 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2018 approuvant le PLU de la commune d'Abondant,

Vu l'arrêté du Maire portant lancement de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Abondant en date du 21 Mai 2019,

Considérant la nécessité pour la commune d'Abondant de rectifier les erreurs matérielles de son PLU, afin de permettre la poursuite des objectifs que la municipalité s'était fixés au travers de son PLU, à savoir l'ajout de dispositions sur la hauteur des adjonctions en zone urbaine, la modification de la hauteur des constructions principales en zone urbaine, afin de permettre la construction d'habitations individuelles de type R+Combles, ainsi que la rectification d'erreurs matérielles du règlement graphique pour plusieurs parcelles identifiées dans les coups partis,

Considérant que ces point justifient que le PLU fasse l'objet d'une modification mineure n'ayant pas pour effet :

- Ni de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- Ni de diminuer ces possibilités de construire,
- Ni de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition du projet conformément à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme,

Il est demandé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De fixer les modalités de mise à disposition du public comme suit :
 - Mise à disposition du 20 Juin 2019 au 20 Juillet 2019 (1 mois) du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Abondant, et d'un registre permettant au public de faire ses observations, à l'accueil de la mairie d'Abondant, 20 Grande Rue, 28410 ABONDANT.
- Ouverture de la mairie :
- mardi – mercredi – vendredi : de 9H – 12H et 14H – 16H
- jeudi : 9H – 12H
- samedi : 9H – 11H30
- ou mise à dispo sur le site de la commune : www.abondant-village.com et ou demande par courriel : mairieabondant@wanadoo.fr
- Affichage en mairie d'Abondant, d'un avis au public précisant l'objet, le lieu et heures où le public pourra faire ses observations,
 - Une publication dans un journal local 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition.
- De préciser que le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune d'Abondant, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées seront mis à disposition du public,
 - De porter ces modalités définies à la connaissance du public, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,
 - De notifier pour information, avant la mise à disposition du public, le projet de modification aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme,
 - D'indiquer qu'à l'issue de la mise à disposition du public, le Maire d'Abondant en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibèrera et adoptera le cas échéant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Abondant éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée,
 - De donner tout pouvoir au Maire de la commune pour accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour la poursuite de ce dossier.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces modalités de mise à disposition du public

ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DE LA DEMOISELLE ET ALLEE DU CHATEAU

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appel d'offres pour le marché « travaux d'aménagement Rue de la Demoiselle et Allée du Château » a été clôturé le 15 Mai 2019.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouverture des plis et étude des dossiers, les 15, 22 et 28 Mai 2019.

Après étude, la commission d'appels d'offres a retenu la Société PIGEON pour un montant de 194.203,35 Euros HT, sans l'option 2 – Allée du Château, soit un total TTC de 233.044,02 Euros.

Madame le Maire sollicite donc le conseil municipal afin de pouvoir signer le marché correspondant.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le marché, sans l'option 2, et tout document s'y rapportant.

INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu le décompte 2019 afférant aux indemnités de Conseil et au Budget allouées au receveur municipal, soit la somme de 576,49 Euros (indemnité de conseil : 530,76 Euros + indemnité de confection : 45,73 Euros).

Après vote, le Conseil, par 12 voix pour et 1 contre, décide d'allouer 100% des indemnités soit 576,49 Euros pour l'année 2019.

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2019-2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019-2020, à raison de 2% (le prestataire Scolarest appliquant une révision de ses tarifs de 1,73%), soit un tarif de :

Option 1 : 4 repas par semaine coût mensuel de 54,51 € sur 10 mois ou 27,88 € pour les paniers repas.

Pour les autres choix, le tarif pour un repas est de 3,95 € ou 2,02 € pour le panier repas

Tarif repas adulte : 5,30 Euros le repas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

ETUDE ENERGETIQUE MATERNELLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis établi par le cabinet Energio afin d'effectuer une étude énergétique des anciens bâtiments de la maternelle, ceci avant d'entreprendre tous travaux de rénovation et de solliciter à cet effet des subventions.

Le devis s'élève à la somme de 1920 Euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis et décide de lancer cette étude.

STOCKAGE DECHETS VERTS

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'utiliser une parcelle de terrain communal afin d'y installer, à titre expérimental, une zone de stockage végétaux, à usage unique des services techniques de la mairie, afin d'y déposer tailles d'arbres, gazon et terreau.

Il s'agirait de la parcelle cadastrée section E N° 278, classée en zone N du PLU, située Impasse des Carrières et appartenant à la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et demande qu'un portail d'accès soit mis en place.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Sont tirés au sort :

- MEDDOUR Aurore
- REVERDY Reine Epouse BENOIST
- CHIAMONE Patricia Epouse LASKOWSKI
- BELLIL Latifa Epouse MEZIANE
- GONTHIER Mathieu
- VERFAILLIE Delphine

CONVENTION INTERVENTION AGENT CHARGE D'UNE FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir a décidé, lors de sa séance du 29 Janvier 2019, de revoir les modalités d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection à compter du 1^{er} Février 2019.

L'objectif est de proposer une mission inspection davantage adaptée aux contraintes des collectivités et établissements publics que ce soit en termes d'organisation ou en termes budgétaires.

Aussi les conventions en cours sont résiliées à la date du 1^{er} Février 2019 et remplacées par de nouvelles conventions.

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la nouvelle convention qui remplacera celle déjà signée le 3 Septembre 2018.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie QUENTIN

- Pas de subvention pour les caméras. Cependant, versement de la deuxième part du fonds de péréquation : 15881€ ; cette somme pourra être utilisée pour installer les caméras (Entrée de commune aux Loges - vestiaires du stade, boulodrome et Allée du Château -Terrain multisport). Validation du conseil municipal.

- La Poste :

Proposition de faire un diagnostic voirie : caméra sur le véhicule du facteur. Ensuite l'audit serait réalisé par GEOPTIS. Cette méthode nous permettrait d'obtenir une recommandation des travaux à effectuer ainsi que leur priorisation pour optimiser le budget.

RDV pris avec Elie Regnault le Jeudi 18 Juin.

- RDV avec M. le Sous-Préfet :

1) pour avoir des informations sur le dispositif bourg-centre et savoir quels ont été les critères pour identifier les communes ayant un projet.

C'est le département qui s'en est chargé, Mme le Maire a donc adressé un courrier à M. Claude Térouinard, président du conseil départemental.

2) pour avoir l'autorisation de stockage de déchets verts sur un terrain appartenant à la commune.

3) pour savoir s'il était possible d'obtenir des subventions de l'Etat pour les caméras.

- Retour de M. Pavlecic sur le comptage de vitesse aux Loges, route d'Anet : bandes rugueuses refusées par le Département. Pas de réponse concernant le rond-point rue de la Dîme / Route de Dreux.
Comptage rue des Minières à venir.

- Plainte d'un riverain rue de l'Echalier : de nombreux véhicules prennent le sens interdit.

Il est proposé de revoir la signalisation et de mettre un panneau sens unique à l'entrée de la rue, rue des Poteries.

- Les travaux à la bibliothèque et au logement avancent bien. On en arrive aux peintures, parquets et escaliers poncés.

- Demande de l'Ecole de St Georges-Motel : augmentation de la participation de la commune aux frais de scolarité. Coût pour un enfant de la Pantoufle : 900€ (au lieu de 585 €). Validé pour un an, ensuite plus de dérogation.

- Départ en retraite de Michèle Barillet:

Pot de l'amitié et Barbecue pour le personnel, les élus et leurs conjoints organisé pour son départ le samedi 29 Juin.

Intervention de Marie-Lise ALTUR

Projet de panneau lumineux à l'entrée de la commune : faire retirer le panneau publicitaire Carrefour Contact (depuis juillet 2015 les panneaux publicitaires installés à l'entrée des villes sont interdits dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants). Le déplacement du panneau lumineux évitera le coût supplémentaire d'une tranchée.

Vernissage du SNAP Mercredi 5 Juin à 18h en mairie.

Deux nouvelles jardinières offertes par Hervé ont été installées sur le parvis de l'église.

Intervention de Guy COENON

14 juillet : soirée dansante de 18H à 1H maximum, animée par Didier BOUR + repas, pas de jeux l'après-midi.
Retraite aux flambeaux à 22H puis feu d'artifice.

Rencontre avec le COA foot : qualité du terrain à revoir. Chiffrage à prévoir pour remise en état.

Problèmes de nuisances dans la nuit du 24 et 25 mai, entre 3 – 4H du matin.

Voiture rodéo sur le terrain de foot : il faut remettre la barrière pour empêcher le passage des véhicules. + moto cross bleue.

Intervention de Josiane MIRETTI

Commission transports du 23 avril : de plus en plus de paiements par carte. Moins cher en CB qu'en espèces. Paiement sans contact mis en place sur les lignes LINEAD.

Transports écoles élémentaires : une pénalité de 16€ sera appliquée en cas de retard des familles.

1 voyage coûte en moyenne 1,3 à 1,5 €.

Ouverture d'une nouvelle ligne n°6 (Vert en Drouais, Vernouillet, St Lubin et St Rémy)

Intervention de Virginie HUILIO

Voir stationnement rue du point du jour car dangereux quand les véhicules sont stationnés hors des places prévues (papillons sur pare-brise en cas de stationnement gênant).

Terrain à l'entrée d'Abondant voir le propriétaire pour brûlage.

Intervention de René DUVAL

Changement de 5 bornes à Incendie sur la commune.

SIE-ELY : le chantier des Loges se termine. Il reste les luminaires à poser.

Réunion à l'agglomération pour l'intérêt des terrains le long de la N12 : Actipôle 12 : 1 terrain de 80.000 m² est disponible (Moulin des Osmeaux en contact). 2 terrains entre Segurel et Promil, projet au niveau de l'agglomération.

SMICA : compétence eau : information auprès de la population + règlement eau à travailler, sera transmis par le SMICA.
Une synthèse des COPIL est prévue à Montreuil le 9 Juillet de 14 à 18h

Intervention d'Etienne HERBEAUX

Commission Déchets : rapport d'activité 2018 envoyé en mairie.

Dépôts sauvages : + 4,6 %, 135 tonnes collectées.

Réflexion en cours pour les sacs de ramassage des déchets verts : cela coûte très cher.

Les fleurs sont plantées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et trente minutes.

Le secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,